

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 février 2008 à 09 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février à 09 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception de la commune de St Cibard et de la communauté de communes du canton de Bourg.

Etaient excusés :

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcoul
Monsieur BOIDE, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)
Monsieur LIMINIANA, Conseiller Général de la Gironde (canton de Blaye)
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur BOSCO, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur VIDEAU, Vice-Président du SMICVAL
Madame LAURENT, Déléguée de la communauté de communes du Cubzaguais

Invités présents :

Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 29 février 2008, 63 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Avant de laisser la parole à Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, il rappelle l'importance de cette assemblée avant le renouvellement des mandats locaux. Il explique que les membres du bureau et lui-même ont souhaité que le budget du SMICVAL soit voté avant ces élections, tant que les élus du Syndicat étaient encore en fonction et ce afin de ne pas les solliciter par la suite (certains d'entre eux ne souhaitant pas poursuivre leurs fonctions d'élus).

Monsieur GANDRÉ fait ensuite la présentation du compte rendu de l'assemblée générale du 30 janvier 2008, lequel n'amène aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant de l'ordre du jour est le vote du compte administratif 2007. Conformément à la loi, la présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président du SMICVAL, qui donne la parole à Monsieur BOULMÉ, Vice-Président du SMICVAL délégué aux finances, pour faire lecture des résultats du compte administratif 2007.

Ce compte administratif 2007 n'amenant aucune observation particulière, Monsieur MAROIS quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote de celui-ci, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention de Monsieur SOULIÉ, Délégué de la communauté de communes de l'Estuaire.

A l'issue de ce vote, Monsieur BERTHOMÉ confie à nouveau la Présidence de la séance à Monsieur MAROIS, lui fait part des résultats et en profite pour le féliciter de la tenue de cette gestion au nom des membres de cette assemblée.

Monsieur MAROIS remercie les membres de l'assemblée qui ont accepté ce compte administratif 2007 et associe ses remerciements aux membres du personnel et aux élus qui ont œuvré en ce sens.

Les points suivants sont adoptés à l'unanimité des membres présents et n'amènent pas de remarques particulières, il s'agit de :

- ✓ Compte de gestion 2007 de Monsieur le Receveur du SMICVAL, présenté par Monsieur RIMBAULT lui-même,
- ✓ Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2007, présentée par Monsieur BOULMÉ,
- ✓ Création d'un budget annexe redevance spéciale, présentée par Monsieur LALOT, Vice-Président du SMICVAL.

Le dossier suivant abordé est le vote du budget primitif 2008 et de son budget annexe présenté par Monsieur BOULMÉ.

Madame GOUTTE, Déléguée de la communauté de communes du canton de Blaye, souhaiterait avoir des précisions sur certains articles inscrits au budget. Elle demande ce qui est compris dans les articles 6068 (autres matières et fournitures), 61522 (entretien des bâtiments) et 6256 (missions) du chapitre charges à caractère général, car les montants inscrits ont doublé par rapport à 2007 ?

Monsieur BOULMÉ explique que pour l'entretien des bâtiments (61522) cela comprend tous les sites du SMICVAL dont les réparations pour actes de vandalisme des déchèteries et l'obligation cette année d'entretenir la charpente de la plate-forme de compostage. Pour ce qui concerne l'article « autres matières et fournitures » (6068), il s'agit d'un basculement de ligne à ligne pour l'achat des sacs de collecte sélective. Toutefois, Monsieur MAROIS fait remarquer que ce chapitre diminue légèrement cette année.

Pour l'article 6256 (missions), il s'agit de prévoir le déplacement d'agents et d'élus pour la mission fiscalité et pour la recherche d'un CSPU et d'une plate-forme de compostage en Haute Gironde.

Monsieur POINTET, Délégué suppléant de la commune de La Roche Chalais, n'approuve pas le fait que les membres actuels de cette assemblée votent un budget qui sera en gestion par la suite à de nouveaux élus et cela notamment pour les élus municipaux qui n'auront pas choisi les taux de TEOM appliqués sur leur territoire mais qui devront par la suite les expliquer à leurs administrés. A ce sujet, il souligne que les communes se sentent impuissantes sur cette maîtrise des taux. Même si la commune de La Roche Chalais voit son taux diminuer cela n'est pas assez significatif. Il n'est donc pas favorable à ce budget et il aurait préféré que ces augmentations soient étalées dans le temps. Il

fait également remarquer que le Conseil Général de la Dordogne subventionne la construction de la déchèterie de La Roche Chalais bien plus que celui de la Gironde.

Monsieur MAROIS précise dans un premier temps, que le Conseil Général de la Gironde a subventionné le pôle environnement et non celui de la Dordogne. Il rappelle que les Conseils Généraux sont autonomes dans leurs attributions de subventions.

De même, il précise que le budget doit être voté au plus tard le 15 avril 2008, or les conseils municipaux et communautaires n'auront pas encore désigné, à cette date, les délégués qui siégeront au SMICVAL. Il pense que réunir les membres actuels après le renouvellement des mandats communaux serait antidémocratique et que les délégués en fonction à ce jour, doivent assumer leurs choix jusqu'au bout. De plus, il semble difficile de faire changer de cap au SMICVAL brutalement après tout le travail fait jusque là. En revanche, si un changement de mode fiscal devait avoir lieu, il ne se ferait pas avant 2009. Pour ce qui concerne les secteurs du Lussacais et de St Emilion l'assemblée n'avait pas voulu la mutualisation totale, c'est pourquoi il leur est appliqué des taux différents en raison des marchés de prestations imputés à ce secteur. Il précise toutefois, qu'en ce qui le concerne, il était favorable à une mutualisation totale.

Monsieur POINTET précise qu'il aurait préféré un étalement de la hausse.

Monsieur MAROIS lui explique que le seul étalement qui ait eu lieu et celui du manque d'appel à produit sur ce secteur ce qui a accru le déficit et il était donc impossible d'aller plus loin dans la mesure où le service est assuré quotidiennement.

Monsieur POINTET souligne que le coût par habitant sur son secteur est largement supérieur aux autres secteurs.

Monsieur le Président reconnaît que cette situation est effectivement réelle mais que cela est dû à une situation antérieure et que cela est en partie en relation avec les contrats de prestations très élevés.

Monsieur RENARD, Vice-Président du SMICVAL, souligne que le thème du SMICVAL est très vendeur depuis quelques temps. Il rappelle que les dates sont imposées par la loi et il précise que la question est « doit-on reporter ce dossier sur les prochains élus ou doit-on aller au bout nos choix politiques » mais que de toute façon les polémiques sont inévitables.

Monsieur MAROIS rappelle que ce budget établi par les services du SMICVAL, proposé à l'approbation de cette assemblée, a fait l'objet de nombreuses discussions en commission des finances, en bureau, en réunion avec les présidents de CDC et des communes isolées et en assemblée lors de la présentation du DOB.

Monsieur LEWDEN, Délégué de la communauté de communes du canton de Fronsac, précise qu'il n'est pas fait état de la répartition de l'appel à produit dans cette présentation de budget puisque celui-ci est en hausse.

Monsieur MAROIS explique que ce budget est en hausse de 3 % mais que les charges à caractère général sont contenues. Cette hausse du budget comprend notamment l'augmentation de la population sur le territoire et de ce fait le recensement INSEE, cela devrait permettre d'avoir la réalité des coûts. Cette augmentation de population se traduit par une hausse des bases sur certains territoires supérieure à la hausse du produit appelé donc pour la quasi-totalité des territoires cela correspond à une baisse des taux sauf trois territoires en augmentation de l'ordre de 3 à 4 %.

Monsieur LEWDEN demande si la baisse des taux profite aux territoires qui connaissent une augmentation de la population ?

Monsieur MAROIS explique que le calcul est fait sur la population du recensement de 1999 et que le nouveau recensement ne s'appliquera qu'en 2009.

Monsieur POINTET soulève qu'en revanche pour les communes isolées cela s'applique au fur et à mesure des augmentations.

Monsieur MAROIS rappelle que les prévisions des bases sont données par les services fiscaux.

Après avoir pris connaissance des éléments constituant le budget primitif 2008 et de son budget annexe ainsi que des explications s'y rapportant et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à la

majorité des membres présents (63 délégués présents, sur 100 délégués en exercice), adopte le budget primitif 2008 et son budget annexe « redevance spéciale » du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, selon les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

✓ Par chapitres en section de fonctionnement :

Pour : 60 voix Contre : 3 voix (Messieurs SOULIÉ, délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire, PITON, délégué de la Commune de St Paul de Blaye, POINTET délégué de la Commune La Roche Chalais)

✓ Par chapitre/articles et opérations en investissement :

Pour : 61 voix Contre : 1 voix (Monsieur SOULIÉ, délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire)

Abstention : 1 voix (Monsieur POINTET, délégué de la Commune de La Roche Chalais)

BUDGET ANNEXE « Redevance Spéciale »

✓ Par chapitres en section de fonctionnement :

Pour : 62 voix Abstention : 1 voix (Monsieur SOULIÉ, délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire)

Le dossier suivant concerne la détermination de l'appel à produit 2008 appelé auprès des collectivités intercommunales adhérentes présenté par Monsieur MAROIS.

Après avoir pris connaissance du tableau et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des membres présents (63 délégués présents, sur 100 délégués en exercice) adopte la présente proposition de détermination du produit 2008 appelé auprès des collectivités intercommunales adhérentes, selon les résultats suivants :

Pour : 61 voix Abstention : 2 voix (Messieurs SOULIÉ, délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire, POINTET, délégué de la Commune de La Roche Chalais)

Est ensuite présenté le dossier concernant la détermination du taux de TEOM 2008 pour les communes adhérentes isolément par Monsieur le Président.

Après avoir pris connaissance du tableau et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des membres présents (63 délégués présents, sur 100 délégués en exercice) adopte la détermination du taux de TEOM 2008 pour les communes adhérentes isolément, selon les résultats suivants :

Pour : 61 voix Abstention : 2 voix (Messieurs SOULIÉ, délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire, POINTET, délégué de la Commune de La Roche Chalais)

Les tarifs de collecte et de traitement appliqués aux professionnels, collectivités et établissements publics dans le cadre de la redevance spéciale pour l'année 2008 sont présentés par Monsieur LALOT.

Cette présentation amène les questions suivantes :

Madame GOUTTE, Déléguée de la communauté de communes du canton de Blaye, demande s'il est possible de revoir le litrage des conteneurs des salles des fêtes en fonction de leur location et des écoles en fonction des vacances scolaires ?

Monsieur MAROIS précise que cela doit être fait par chaque commune lors des questionnaires sur l'état des lieux du parc des conteneurs municipaux.

Madame GOUTTE souligne que les communes doivent le faire sérieusement pour éviter les surprises désagréables.

Monsieur RENARD rappelle que seuls les OMR sont comptabilisés dans ces tarifs.

Madame GOUTTE demande si, dans le temps, les autres produits seront pris en compte dans le calcul des tarifs appliqués ?

Monsieur MAROIS souligne que seule l'assemblée délibérante est souveraine pour ce genre de décision.

Monsieur POINTET demande si les modifications de litrage sont appliquées immédiatement ou l'année d'après ? Auquel, il lui ait répondu que celles-ci s'appliquaient dans l'année en cours.

Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente du SMICVAL, demande si les établissements publics et les professionnels feront l'objet d'une discussion avant la mise en application de ces tarifs ?

Monsieur MAROIS rappelle que les communes n'ont pas le choix puisqu'il y a transfert de compétences. Quant aux autres, si une convention a été passée entre les parties, le tarif s'applique mais, si celle-ci n'a pas été signée, service ne sera plus rendu car cela représente un coût non négligeable pour le SMICVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents (63 délégués présents, sur 100 délégués en exercice) moins 1 abstention (Madame GOUTTE, déléguée de la Communauté de Communes du Canton de Blaye), adopte les propositions de tarifs de collecte et de traitement appliqués aux professionnels, collectivités et établissements publics dans le cadre de la redevance spéciale pour l'année 2008.

Les dossiers suivants présentés par Monsieur BERTHOMÉ sont adoptés à l'unanimité des membres présents :

- ✓ attribution du marché d'assurances,
- ✓ avenant au contrat « bris de machines » souscrit auprès de M.M.A. Entreprise concernant le matériel Renault équipé d'une benne et d'une grue Marrel,
- ✓ avenant au contrat « bris de machines » souscrit auprès de M.M.A. Entreprise concernant le matériel Merlot équipé d'un chariot élévateur télescopique,
- ✓ avenant au contrat « responsabilité civile entreprise » souscrit auprès de AXA Libourne,
- ✓ lancement d'une procédure de mise en concurrence pour l'acquisition de matériels roulants,
- ✓ lancement d'un marché pour la fourniture de sacs de pré-collecte pour les propres et secs et les biodéchets,
- ✓ lancement d'un marché pour la fourniture, le montage et la reprise des pneumatiques de l'ensemble du parc de véhicules et machines du SMICVAL,
- ✓ lancement d'un marché pour la construction d'une déchèterie à La Roche Chalais,
- ✓ attribution du marché concernant l'exploitation du centre de tri du site de St Denis de Pile,
- ✓ présentation du rapport annuel des marchés publics exécutés en 2007,
- ✓ convention avec ECO FOLIO,
- ✓ avenant n° 2 au marché suivi règlementaire des sites de St Denis de Pile et St Girons d'Aiguevives et suivi de la qualité du compost produit.

Les dossiers suivants sont également adoptés à l'unanimité des membres présents :

- ✓ organigramme des services du SMICVAL, présenté par Mademoiselle HARDY
- ✓ modifications au tableau des effectifs du SMICVAL, présentées par Mademoiselle HARDY
- ✓ cotisations et participations 2008, présentées par Mademoiselle HARDY
- ✓ primes de vacances et de fin d'année pour l'exercice 2008, présentées par Mademoiselle HARDY
- ✓ tarifs extérieurs et vente de compost & autres produits organiques issus de la plate-forme de compostage pour l'année 2008, présentés par Monsieur LALOT

Compte rendu adopté par l'Assemblée du Comité Syndical du 14 mai 2008 et déposé en Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Libourne le 23 mai 2008

- ✓ demande de subventions auprès du Conseil Général de la Gironde et de l'ADEME pour l'acquisition de composteurs individuels, présentée par Monsieur LUTARD, Vice-Président du SMICVAL
- ✓ demande de subventions auprès du Conseil Général de la Gironde, de l'ADEME et ECO EMBALLAGES pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire aménagé pour la communication de proximité, présentée par Monsieur LUTARD qui par la suite remercie le personnel du travail fourni pour la mise en place de cette collecte sélective sur le territoire de la Haute Gironde depuis plusieurs mois.

Avant de clôturer la séance, Monsieur MAROIS souhaite s'exprimer sur son ressenti en tant que Président du SMICVAL depuis sa mise en place en 2005 par cette même assemblée :

« Il vous a été proposé un projet collectif fondé sur un certain nombre de valeurs liées au respect de l'environnement, de la transparence et basé sur une volonté politique déjà partagée en Libournais sur laquelle les élus de la Haute Gironde pouvaient s'appuyer pour bâtir ensemble cet outil qui est le SMICVAL. Je ne me doutais pas qu'au moment où je laissais mes fonctions, je le ferais avec une certaine amertume qui restera pendant longtemps car je suis très fortement marqué par cette épreuve. J'ai essayé comme l'ensemble des élus qui m'ont accompagné et l'ensemble des fonctionnaires qui ont résisté à la tourmente, comme Monsieur le Receveur que je tiens à remercier, et nous avons essayé de faire face dans l'intérêt futur de nos populations. Parce que je reste fortement convaincu que le projet que nous avons défendu est le seul projet fiable et d'avenir sur notre territoire, celui de maîtriser nos outils, de décider de notre destin et de faire en sorte que nous puissions respecter nos engagements vis à vis de ceux qui travaillent sur nos sites. Nos responsabilités en matière de sécurité, nos responsabilités en matière d'environnement et vis à vis de nos citoyens à qui l'on doit un service, mais conforme à leurs aspirations et à la réglementation. Mais ce service a un coût que nous n'avons pas apprécié et qui cause aujourd'hui problème ainsi que sa répartition. Cet aspect des choses ne doit pas gêner ce qui était le projet fondateur, celui qui faisait de nous élus les responsables de ce Syndicat. La presse a dit parfois que nos comptes-rendus étaient longs, que nos séances étaient soporifiques, mais nous gérons nous-mêmes, nous ne déléguons pas à un prestataire que nous ne contrôlerions qu'une fois par an à travers le compte-rendu de son activité. C'est une responsabilité de gestion qui nous amène à voir plus loin dans l'avenir, qui nous amène à décrypter les différentes réglementations et leurs évolutions, mais qui nous amène aussi à gérer au quotidien un service très finement sur l'ensemble du territoire. Je souhaite très fortement que les élus issus du suffrage universel soient aussi porteurs de ce projet et de cette responsabilité. Je sais que je ferais tout pour que ce projet vive. Le CGCT prévoit que la mise en place de l'assemblée, le vote du Président et des Vice-Présidents dans les collectivités se fassent sans débat. Cela veut dire que l'on va élire dans nos structures un Président et un Bureau pour se rendre compte par la suite que le reste de l'assemblée ne partage pas les orientations qu'ils défendent. Ce type de procédure me semble complètement archaïque et je souhaiterais que le législateur y veuille à l'avenir. Il est important que lorsqu'une assemblée désigne son Président, ses Vice-Présidents et son Bureau et bien qu'elle soit à même tout d'abord, de dire quelles sont les orientations qui sont proposées et de voir si elle y adhère. Ensuite, il y a la confiance que l'on porte aux hommes. Mais dans le contexte qui est le nôtre, dans lequel sont nos collectivités intercommunales aujourd'hui et l'expérience l'a bien montrée, je crois qu'il faut qu'il y ait une profonde cohésion entre les idées qui sont portées par le Bureau choisi, son Président et l'assemblée. Le Bureau et le Président doivent être représentatifs d'une volonté. Donc, ce qui n'est pas permis par le CGCT, nous pouvons le mettre en place, il est tout à fait possible que les délégués puissent se réunir, discuter et échanger. Et pour ma part, je souhaite clairement qu'avant cette mise en place, pour ce qui concerne cette assemblée, il puisse y avoir ce débat entre nous, élus, pour savoir quelles sont les orientations et qui peut s'engager à les porter. Si je suis en situation d'être élu par mes concitoyens, je le dis très clairement, je ne me représenterais à aucune structure intercommunale sans que ces questions soient tranchées et sans que les orientations soient clairement posées. Et j'invite l'ensemble des élus aspirant à ce type de responsabilités ou ceux tout simplement qui souhaitent pouvoir voter en tout état de cause, à faire en sorte où qu'ils soient, que ces mises en place d'assemblée se fassent dans la clarté. Nos concitoyens en ont besoin. Malheureusement, j'ai conscience, avec ce qu'il s'est passé ici dans cette structure, que ma parole sur ce plan là est affaiblie, même si ma pratique personnelle a toujours veillé à aller dans cette direction. Je vous remercie à titre personnel de votre coopération et de la confiance exprimée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.